



N° 29

Le 5 février 1992

LES NATIONS UNIES ÉMETTENT DES FORMULAIRES POUR LES RÉCLAMATIONS CONTRE L'IRAQ SUITE À L'INVASION DU KOWEÏT

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que la Commission de compensation des Nations Unies avait émis la première série de formulaires officiels pour des réclamations contre le gouvernement iraquien pour les pertes subies suite à l'invasion du Koweït par l'Iraq. La Commission a divisé les réclamations en trois catégories :

Formulaire A :

- réclamations individuelles pour pertes et préjudices subis par les personnes qui ont quitté l'Iraq ou le Koweït entre le 2 août 1990 et le 2 mars 1991, d'une somme forfaitaire fixe de 2 500 \$US (ou 4 000 \$US, si le réclamant décide de ne pas présenter de réclamation par le biais d'un autre formulaire);

Formulaire B :

- réclamations individuelles pour «préjudice corporel grave» ou pour le décès d'un membre de la famille, d'une somme forfaitaire de 2 500 \$US; et

Formulaire C :

- réclamations individuelles jusqu'à concurrence de 100 000 \$US, comprenant :
 - des réclamations individuelles supérieures à 2 500 \$US pour les pertes et préjudices décrits dans les catégories A et B;
 - des réclamations individuelles pour pertes et préjudices, y inclus le préjudice moral et psychologique, résultant de l'impossibilité de retourner au Koweït ou en Iraq, de la décision de ne